



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION 2022

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception des taxes foncières, tant générales que spéciales, ainsi que les taxes pour les services municipaux et le service de dette imposées pour l'année 2022 est maintenant déposé au bureau du soussigné, au 425, rue Dufferin, en la Ville de Stanstead et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates d'échéances mentionnées au compte de taxes.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 7 février 2022

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 7^e jour du mois de février 2022.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier



Stanstead

PROVINCE OF QUEBEC
REGIONAL MUNICIPALITY OF MEMPHRÉMAGOG COUNTY
TOWN OF STANSTEAD

PUBLIC NOTICE
Tax Roll for 2022

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned that, in accordance with section 503 of the *Cities and Towns Act*, the roll of property taxes, both general and special, as well as taxes for municipal services and debt service imposed for the year 2022 is now deposited at the office of the undersigned, at 425, rue Dufferin, in the Town of Stanstead and that the tax bills will be sent within the time limit.

Anyone whose name is entered on the roll may pay their taxes, without interest, on the due dates mentioned in the tax bill.

GIVEN IN STANSTEAD on February 7, 2022.

Jean-Charles Bellemare,
General Manager and Secretary-Treasurer

The present text is not official; thus, the French version prevails.